

Compte rendu de l'audience Ministérielle du 4 décembre 2020 concernant la crise sanitaire

Ce jour, les organisations syndicales représentatives en format CHSCTM et CMT ont été reçues par le Ministre de la Justice, en présence du Secrétariat Général et des directions du Ministère

En introduction, le Garde des Sceaux débute cette réunion en livrant quelques chiffres :

Concernant la COVID 19 :

- 0,5 % des agent-es ont contracté le virus
- 0,15 % de la population pénales-a contracté le virus.

Concernant le déploiement des ordinateurs portables pour le télétravail :

- 4000 ordinateurs portables ont été déployés sur le ministère.
- 1100 par semaine jusqu'à la fin du mois de décembre 2020.

Le Garde des Sceaux se félicite de la continuité des services publics et particulièrement des directions du ministère de la justice (il cite en exemple les parloirs et les transferts pour éviter la surpopulation carcérale), de ne pas avoir enclenché de PCA. Il remercie tous/toutes les acteur-trices du ministère.

Le retour à des pratiques professionnelles normales devrait se faire (au mieux) au court du 1^{er} trimestre 2021 ! Au mieux, insiste le Garde des Sceaux !

Le Ministre note l'amélioration de la situation sanitaire, et la baisse significative des agent-es atteint-es de la COVID, à ce jour : 344 agent-es malades, 257 agent-es en quarantaine. Il prend acte des mesures sanitaires mises en place, du respect des gestes barrières et des consignes sanitaires par tous les personnels.

Il se dit satisfait du dialogue social, particulièrement de la tenue des CHSCT. En réponse aux OS qui ne font pas les mêmes constats, le Garde des Sceaux se réfère à la directive qu'il a fait passer obligeant les CHSCT à se tenir. Il est prêt à renouveler cette directive si les difficultés perduraient. La FSU dénonce la suppression des CHSCT et demande leur rétablissement, en prenant cette directive le ministère reconnaît implicitement leur utilité.

Le Secrétariat Général rappelle que le site intranet a été modifié permettant un accès plus facile aux informations liées à la crise sanitaire.

La FSU l'interroge sur le jour de carence toujours en application et dont nous exigeons l'abrogation, le Garde des Sceaux répond que ceci n'est pas de son ressort mais concerne les règles de la Fonction Publique.

Pour les personnes vulnérables, la FSU dénonce une vraie iniquité, de grosses difficultés dans la protection de ces personnes à risques, mises en congés, obligations du présentiel, demandes de mise en arrêt maladie... Le Garde des Sceaux annonce que les situations sont régularisées. Une expertise est en cours pour que la position administrative (ASA) de ces personnels soit revue rétroactivement.

Concernant le télétravail, de vraies disparités et iniquités sont notées (manque de matériel, obligation de télétravail, télétravail non accordé...), le Secrétariat Général annonce que des formations sont mises en places pour les différentes lignes hiérarchiques. Il faut du temps pour que chacun-e s'approprié ces nouvelles modalités et méthodes de travail.

La FSU interroge sur les différentes prochaines politiques mises en place :

* Politique de vaccination, le Garde des Sceaux se réfère aux annonces du 1^{er} ministre et du ministre de la santé, soit une vaccination non obligatoire et gratuite pour toutes et tous. Avec un protocole annoncé de stratégie vaccinale et donc d'ordre de priorité soit :

Priorité 1 : les EHPAD

Priorité 2 : les personnels de santé et les personnes vulnérables

Priorité 3 : les agent-es des services publics, d'éducation, de justice...

Il ne peut en dire plus à ce jour.

* politique de mise en place de tests antigéniques : actuellement une expertise est en cours ?! Le Garde des Sceaux n'en dira pas plus.

Dans toutes les instances la FSU continuera de porter les droits des personnels et de dénoncer les manquements aux obligations de protection des agents et des usagers. Ce n'est pas transformer les instances de dialogue social « en bureau des pleurs » (dixit le GdS) que de faire remonter les dysfonctionnements et de garantir de bonnes conditions de travail au sein du ministère de la justice !